

Délibération du Conseil Municipal n° 2018/68
Séance du 16 mars 2018

Date de convocation : 08 mars 2018
Date d'affichage : 07 mars 2018
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29
Objet : Création de périmètres d'études pour la prise en considération de projets d'aménagement – Secteur « Gare-Brûlains »

L'an deux mille dix-huit, le 16 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Beynes, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 08 mars 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses réunions, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. BRICAULT, Maire.

PRÉSENTS

A. BRICAULT, G. HOCQUET, J-M. LHERBIER, H. DUBOIS, D. SIGLER, M. TRONCHE-DIVET, P. MASSUEL, P. GUASP, P. COMBLE, C. CEBO, A. KRZYS, Y. E. LEBOCQ, L. PLATEL, REVEL, M.-J. ROSSI-JAOUEN, T. DOLLÉANS, S. BOYER, S. SAUTEUR, R. BOURGEOLET, P. GASCOUIN, L. LECCIA

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

V. LEMOINE Pouvoir à L. PLATEL
N. DUVETTE Pouvoir à J-M. LHERBIER
G. CHEVALLIER Pouvoir à A. BRICAULT
P. GHIOTTI Pouvoir à P. MASSUEL
E. BORDESSOULES Pouvoir à André KRZYS
A. BERNARD-DEBORD Pouvoir à M. TRONCHE-DIVET
P. LE COUSTOUR Pouvoir à Y. REVEL
M-A. LEJEUNE Pouvoir à S. SAUTEUR

SECRÉTAIRE

Hélène DUBOIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018/68

DOMAINE : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

OBJET : CRÉATION DE PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE POUR LA PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT – SECTEUR « LA GARE-LES BRÛLAINS »

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 424-1 du Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beynes,

CONSIDÉRANT la situation et les enjeux particuliers mis en évidence dans le secteur sis aux alentours de la Gare et du chemin des Brûlains, situé en zone U du PLU :

CONSIDÉRANT que l'évolution future de ce secteur représente un enjeu important en termes notamment de protection de l'environnement, d'intégration architecturale et paysagère et de construction de logements sociaux,

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas opportun de laisser des constructions s'édifier au coup par coup dans ce secteur, mais qu'il est nécessaire d'y engager des études d'aménagement et de programmation afin d'établir, pour chacun, un projet d'ensemble qui garantira une bonne prise en compte des enjeux urbains, architecturaux, environnementaux et sociaux,

CONSIDÉRANT que ce secteur, situés en zone U du PLU, se caractérisent par des emprises foncières importantes susceptibles d'évoluer à très court terme, que cette évolution peut contrarier les projets d'aménagement que la commune envisage, qu'il est donc nécessaire de se donner la possibilité de surseoir à statuer sur des demandes de permis de construire, de permis d'aménager ou des déclarations préalables qui risqueraient de compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation des projets d'aménagement,

APRÈS CONSULTATION de la commission environnement et cadre de vie qui s'est réunie le 6 mars 2018,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, M. Gilles HOCQUET, Adjoint au Maire délégué à l'Environnement et au Cadre de Vie,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A l'unanimité.

DÉCIDE de prendre en considération les projets d'aménagement dans le secteur « Gare - Brûlains » et d'instituer le périmètre d'étude annexé,

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Beynes, le 16 mars 2018

*Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en sous-préfecture
et publication le 21 mars 2018*
Le Maire,
Alain BRICAULT



Délibération du Conseil Municipal n° 2018/68
Séance du 16 mars 2018

Date de convocation : 08 mars 2018
Date d'affichage : 07 mars 2018
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29
Objet : Création de périmètres d'études pour la prise en considération de projets d'aménagement – Secteur « Gare-Brûlains »

L'an deux mille dix-huit, le 16 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Beynes, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 08 mars 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses réunions, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. BRICAULT, Maire.

PRÉSENTS

A. BRICAULT, G. HOCQUET, J-M. LHERBIER, H. DUBOIS, D. SIGLER, M. TRONCHE-DIVET, P. MASSUEL, P. GUASP, P. COMBLE, C. CEBO, A. KRZYS, Y. E. LEBOCQ, L. PLATEL, REVEL, M.-J. ROSSI-JAOUEN, T. DOLLÉANS, S. BOYER, S. SAUTEUR, R. BOURGEOLET, P. GASCOUIN, L. LECCIA

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

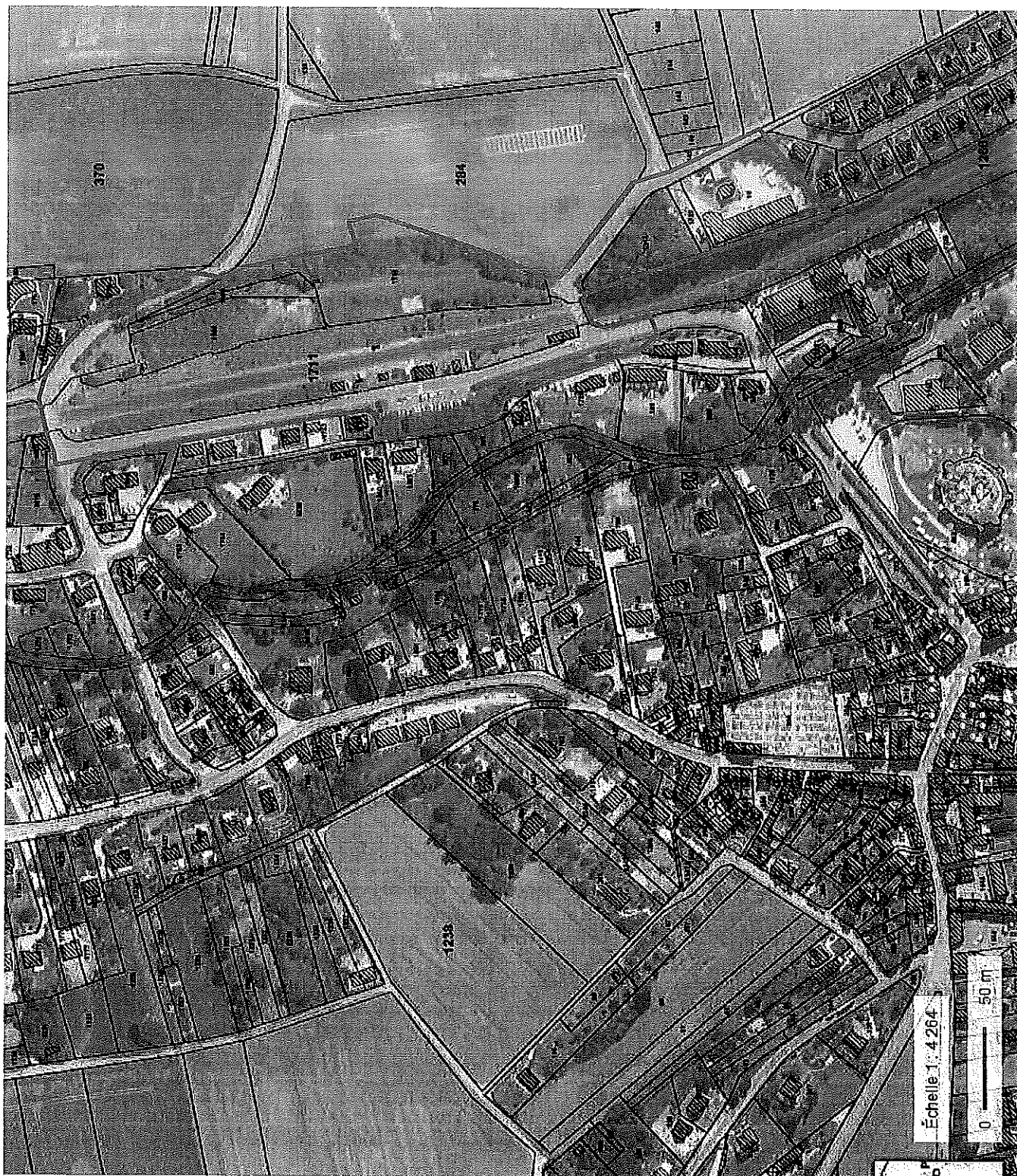
V. LEMOINE Pouvoir à L. PLATEL
N. DUVETTE Pouvoir à J-M. LHERBIER
G. CHEVALLIER Pouvoir à A. BRICAULT
P. GHIOTTI Pouvoir à P. MASSUEL
E. BORDESSOULES Pouvoir à André KRZYS
A. BERNARD-DEBORD Pouvoir à M. TRONCHE-DIVET
P. LE COUSTOUR Pouvoir à Y. REVEL
M-A. LEJEUNE Pouvoir à S. SAUTEUR

SECRÉTAIRE

Hélène DUBOIS

ANNEXE

Périmètre 1 « Gare – Brûlains »



Données cartographiques : © IGN

